

ANNALES PARLEMENTAIRES DE BELGIQUE

CHAMBRES REUNIES

TABLE ALPHABETIQUE DES ORATEURS ET AUTEURS

SEANCES DU 6 JUILLET 1950 AU 20 JUILLET 1950 ET SEANCES DU 11 AOUT 1950

Anseele, député.

Ann. — Fait personnel : Justifie un voyage qu'il a fait en Allemagne durant la guerre, p. 90.

Behogne, ministre du travail et de la prévoyance sociale.

Ann. — Fait remarquer qu'au cours de la dernière campagne électorale, l'auto-radio du parti socialiste a déclaré : « Behogne et Duvieusart sont deux inciviques », p. 8.

Bohy, député.

Doc. — N° 6. Amendement : Projet de décret constatant que l'impossibilité de régner de S. M. le roi Léopold III a pris fin.

Ann. — Projet de règlement pour l'assemblée des Chambres réunies, convoquée par arrêté du Régent en date du 4 juillet 1950. — Discussion de l'article 18 : Se déclare partisan du vote par appel nominal, p. 23.

Délibération sur l'application de la loi du 19 juillet 1945. — Déclaration du gouvernement. Discours : Demande de renvoyer en commission le texte soumis par le gouvernement, p. 30. — Observations, p. 31.

Délibération sur l'application de la loi du 19 juillet 1945. — Discours : Concernant le pourcentage des voix en faveur de Léopold III, la déclaration ministérielle du gouvernement Duvieusart, la convocation hâtive des Chambres réunies et le respect de la Constitution, pp. 33 à 37. — Déclare déposer une motion par laquelle il est constaté que l'assemblée est irrégulièrement constituée, p. 49. — Observations concernant la motion proposée par M. Van Remoortel et relative au statut de l'épouse du Roi, p. 74. — Observations au sujet de la composition de la commission chargée d'examiner les projets qui ont été déposés, p. 80.

Motion d'ordre : Concernant le lieu du défilé des troupes du 21 juillet 1950, p. 167.

Bonenfant, député.

Séance des Chambres réunies convoquées par arrêté royal du 10 août 1950, en vue de l'exécution de la loi portant attribution de l'exercice des pouvoirs constitutionnels du Roi à l'héritier présomptif de la Couronne. — Vote sur le projet de décret. — S'abstient au vote, p. 185.

Borremans, député.

Ann. — Incident surgi à la suite de la lecture d'un article qui aurait été écrit par M. Leemans durant la guerre. — Discours : Estime que M. Leemans est indigne de siéger dans l'assemblée, p. 9.

Délibération sur l'application de la loi du 19 juillet 1945. — Discours : Concernant : L'attitude des hommes de la résistance et des prisonniers politiques devant le problème royal, l'apport de certains groupements séparés à la majorité du P. S. C., la politique poursuivie contre les prisonniers politiques et les résistants et la résolution des communistes de s'opposer au retour du Roi, pp. 72 à 74.

Bouilly, sénateur, secrétaire de l'assemblée des Chambres réunies.

Ann. — Proclamé secrétaire de l'assemblée des Chambres réunies, p. 11.

Boulanger, sénateur.

Séance des Chambres réunies convoquées par arrêté royal du 10 août 1950, en vue de l'exécution de la loi portant attribution de l'exercice des pouvoirs constitutionnels du Roi à l'héritier présomptif de la Couronne. — Vote sur le projet de décret. — S'abstient au vote, p. 185.

Brunaut, député.

Doc. — N° 2. Amendement : Projet de règlement pour l'assemblée des Chambres réunies.

Buisseret, sénateur.

Ann. — Projet de règlement pour l'assemblée des Chambres réunies, convoquée par arrêté du Régent en date du 4 juillet 1950. — Discussion de l'article 18 : Déclare que les circonstances exigent que les parlementaires puissent voter d'après leur conscience, pp. 22 et 24.

Délibération sur l'application de la loi du 19 juillet 1945. — Discours : Concernant : L'impossibilité politique et morale de régner, la propagande faite par le P. S. C., l'esprit dans lequel certains électeurs ont voté oui lors de la consultation populaire, les efforts faits par l'opposition afin d'arriver à une solution nationale, l'atmosphère dans laquelle s'effectuerait le retour du Roi, l'impossibilité pour le Roi d'être l'arbitre indépendant, le degré du prestige dont le Roi jouit à l'étranger, les tentatives qui ont été faites pour amener le Roi à encourager la population dans sa résistance et à se rapprocher des nations alliées, pp. 114 à 118.

Buset, député.

Ann. — Nomination du bureau définitif. — Propose M. Soudan pour la présidence, M. Matagne pour la vice-présidence, MM. Juste et Bouilly pour les postes de secrétaires, p. 5.

Pétitions adressées aux Chambres réunies. — Discours : Concernant le droit de pétitionnement, p. 11.

Incident surgi à la suite de la lecture d'un article qui aurait été écrit durant la guerre par M. Leemans. — Discours : Fait allusion à un article qui a été écrit durant la guerre par M. Struye, p. 6.

Motion d'ordre : Demande d'accorder la parole à M. le ministre de l'intérieur, le mettant ainsi en mesure de répondre à M. Bohy, p. 48.

Délibération sur l'application de la loi du 19 juillet 1945. — Observation concernant l'article 15 du règlement, p. 52. — Discours : Concernant la position des socialistes après que le P. S. C. aura mis fin du point de vue légalité formelle, mais non moralement ni politiquement, à l'impossibilité de régner, p. 149.

Carton de Wiart (comte), ministre de la justice.

Ann. — Fait personnel de M. Anseele qui justifie un voyage qu'il a fait en Allemagne durant la guerre. — Observations, p. 91.

Catteau, sénateur.

Ann. — Délibération sur l'application de la loi du 19 juillet 1945. — Discours : Observation concernant une intervention du ministre de l'intérieur, omise dans le *Compte rendu analytique*, p. 58.

Collard, député.

Ann. — Délibération sur l'application de la loi du 19 juillet 1945. — Discours : Concernant : L'aspect linguistique du problème flamand, l'aspect politique du problème wallon, le fédéralisme, la représentation des différents partis et la signification de la consultation populaire, pp. 103 à 106.

Coulonvaux, sénateur.

Doc. — N° 3. Projet d'adresse au Prince-Régent.
N° 6. Amendement : Projet de décret constatant que l'impossibilité de régner de S. M. le roi Léopold III a pris fin.

Ann. — Nomination du bureau définitif. — Propose M. Joris pour la vice-présidence et M. Massonnet comme secrétaire, p. 5.

Délibération sur l'application de la loi du 19 juillet 1945. — Discours : Concernant : Le caractère plutôt politique que juridique de la crise royale, le manque d'information du public des éléments complexes de la question royale, l'évolution de la question royale jusqu'au projet de compromis après le message du Roi, les pourparlers des trois partis en vue d'arriver à un accord, l'absence de toute allusion à cet accord depuis l'avènement du gouvernement homogène, la signification qu'il convient de donner à l'article 82 de la Constitution, le dilemme devant lequel le pays est placé, la nature véritable du pouvoir du Roi, l'étendue ainsi que la majesté et la dimension de la substance politique de la royauté, les résultats de la consultation populaire en Wallonie et dans la capitale, la division politique profonde soulignée par la consultation populaire, l'importance de savoir si tout compromis est définitivement écarté pour l'avenir, le vote négatif probable de la grande majorité des libéraux, pp. 58 à 61.

Remercie les présidents des Chambres législatives pour la remarquable façon dont ils ont dirigé le déroulement des travaux de l'assemblée des Chambres réunies, p. 181.

d'Aspremont Lynden (comte), sénateur.

Ann. — Fait personnel au sujet du discours prononcé par M. Gailly et plus spécialement quand il fait allusion aux relations qui existaient entre le Roi et H. de Man, p. 125.

De Bruyne (Edgard), sénateur.

Ann. — Incident survenu à la suite de la lecture d'un article qui aurait été écrit durant la guerre par M. Leemans. — Discours : Fait allusion à l'attitude de M. Vos durant la guerre de 1914-1918, p. 6.

Rend hommage aux présidents des Chambres législatives, p. 181.

De Cooman, député.

Ann. — Incident relatif à l'attaque dont a fait l'objet M. Behogne, ministre du travail et de la prévoyance sociale, à Charleroi. — Discours : Déclare qu'aucun militant socialiste responsable n'a attaqué M. Behogne, p. 8.

de Dorlodot (baron), sénateur.

Ann. — Propose d'abroger la loi du 19 juillet 1945 par chaque assemblée séparée, p. 9.

Projet de règlement pour l'assemblée des Chambres réunies, convoquée par arrêté du Régent en date du 4 juillet 1950. — Discussion de l'article 5 : Demande de supprimer cet article, p. 16.

Vote sur le projet de décret à prendre en conclusion de la délibération sur l'application de la loi du 19 juillet 1945 et vote sur le projet d'adresse au Prince-Régent. — Justifie son vote affirmatif, p. 179.

Séances des Chambres réunies convoquées par arrêté royal du 10 août 1950, en vue de l'exécution de la loi portant attribution de l'exercice des pouvoirs constitutionnels du Roi à l'héritier présomptif de la Couronne. — Vote du projet de décret. — Justifie son abstention au vote, p. 184.

Dejace, député.

Ann. — Délibération sur l'application de la loi du 19 juillet 1945. — Discours : Concernant la théorie du fascisme, p. 145.

D'haeseleer, député.

Doc. — N° 9. Motion par laquelle les Chambres réunies émettent le vœu de voir se réaliser au cours de la session un accord s'inspirant du message royal du 15 avril 1950 et du compromis du 22 avril 1950.

Demuyter, député.

Ann. — Délibération sur l'application de la loi du 19 juillet 1945. — Discours : Au sujet de l'opportunité d'un effacement du Roi, p. 150.

De Schryver, député.

Ann. — Nomination du bureau définitif. — Propose M. Van Cauwelaert comme président, et M. Struyve comme président suppléant. En ce qui concerne les secrétaires, il propose les candidatures de MM. Hanquet, Maes et Héger, p. 5.

Projet de règlement pour l'assemblée des Chambres réunies, convoquée par arrêté du Régent en date du 4 juillet 1950. — Discussion. Article 17 : Observations relatives à la clôture des débats, pp. 18 et 19. — Art. 18 : Estime qu'il n'y a pas lieu d'adopter le vote secret, p. 23.

Délibération sur l'application de la loi du 19 juillet 1945. — Déclaration du gouvernement. Discours : Estime qu'il serait préférable de renvoyer le projet de décret en commission après la clôture de la discussion, et déclare que l'adresse au Prince-Régent de MM. Spaak et consorts contient un blâme pour le Roi, p. 30. — Observations, p. 31. — Propose de renvoyer en commission les projets déposés, p. 86. — Observations au sujet de la clôture du débat, p. 126.

Projet de décret à prendre en conclusion de la délibération sur l'application de la loi du 19 juillet 1945. — Projet d'adresse au Prince-Régent. — Discours : Expose l'attitude de la droite à l'égard du texte du projet d'adresse au Prince-Régent, et déclare désapprouver les attaques dirigées contre le Prince-Régent comme chef de l'Etat, pp. 176 et 177. — Vote : Discours : Fait remarquer que les membres du P. S. C. émettront leur vote en tant que membres d'assemblées législatives librement élus, p. 179.

Fait personnel de M. Anseele, qui justifie un voyage qu'il a fait durant la guerre en Allemagne. — Observations, p. 92.

De Vleeschauer, ministre de l'intérieur.

Ann. — Délibération sur l'application de la loi du 19 juillet 1945. — Discours : Concernant la régularité de la convocation des Chambres réunies, p. 48. — Observation au sujet de la fidélité du gouvernement de Londres à l'égard du Roi, p. 159.

Motion d'ordre de M. Bohy. — Discours : Fait remarquer que le défilé des troupes du 21 juillet 1950 aura lieu au Cinquantenaire, p. 167.

Dierckx, sénateur.

Ann. — Délibération sur l'application de la loi du 19 juillet 1945. — Discours : Observation au sujet de la motion déposée par MM. Hoste et consorts, p. 166.

Doutrepont, sénateur.

Ann. — Motion d'ordre de M. Van Cauwelaert. — Observations concernant la traduction des discours, p. 4.

du Bus de Warnaffe, député.

Doc. — N° 8. Rapport : Projet de décret constatant que l'impossibilité de régner de S. M. le roi Léopold III a pris fin, et projets d'adresse au Prince-Régent.

Ann. — Délibération sur l'application de la loi du 19 juillet 1945. — Dépose le rapport de la commission spéciale qui a examiné le projet de décret et les projets d'adresse au Prince-Régent, p. 139.

Projet de décret à prendre en conclusion de la délibération sur l'application de la loi du 19 juillet 1945. — Discours : Concernant l'origine de la loi du 19 juillet 1945 la cause de l'impossibilité de régner le 19 juillet 1945, et le droit qui appartient aux Chambres réunies de constater la fin de l'impossibilité de régner, pp. 173 à 175.

Vote sur le projet de décret à prendre en conclusion de la délibération sur l'application de la loi du 19 juillet 1945, et vote sur le projet d'adresse au Prince-Régent. — Discours : Propose de modifier le texte du préambule du décret, p. 179.

Duvieusart, premier ministre.

Doc. — N° 4. Projet de décret constatant que l'impossibilité de régner de S. M. le roi Léopold III a pris fin.
N° 5. Projet d'adresse au Prince-Régent.

Ann. — Nomination du bureau définitif. — Discours : Fait remarquer qu'il n'est jamais entré dans l'intention du gouvernement de faire pression sur les délibérations des Chambres, p. 5.

Délibération sur l'application de la loi du 19 juillet 1945. — Déclaration du gouvernement. Discours : Expose les motifs justifiant l'arrêté du 4 juillet 1950, pris en application de la loi du 19 juillet 1945; donne lecture du projet d'adresse au Prince-Régent et propose de constater que l'impossibilité de régner a pris fin, p. 29. — Discussion. Discours : Déclare que la motion déposée par M. Bohy est irrecevable, p. 50. — Observation concernant l'interview qu'il a accordée le 12 juillet à la presse, p. 56. — Dépose un projet d'adresse à S. A. R. le Prince-Régent, p. 57. — Observation relative

Duvieusart (suite)

à la discussion de la motion déposée par M. Hoste, p. 134.
 — Discours : Concernant : les voies de droit pouvant conduire à une application sans heurts de la loi de 1945, l'impossibilité de se rallier à une abdication du Roi, la liberté d'appréciation avec laquelle son parti aborde le problème, les risques que courent nos institutions démocratiques, la façon dont l'opposition apprécie l'attitude du Roi, la position prise par le P. S. C. depuis septembre 1944, les injustices commises à l'égard du gouvernement de la Belgique pendant la guerre et à l'égard des hommes qui ont assumé pendant la guerre de graves responsabilités administratives et économiques, les conditions dans lesquelles les efforts pour arriver à une solution de conciliation ont échoué, les responsabilités incombant au P. S. C. et l'illégalité des grèves politiques, pp. 159 à 165.

Eekelers, député.

Ann. — Demande de lever la séance plus tôt afin de permettre à certains membres de participer aux fêtes organisées à l'occasion du 11 juillet 1950, p. 28.

Fayat, député.

Doc. — N° 7. Motion par laquelle les Chambres réunies décident d'instituer une commission qui fera rapport sur les questions d'interprétation constitutionnelle soulevées par les attitudes et actes du roi Léopold III depuis le 10 mai 1940.

Ann. — Projet de règlement pour l'assemblée des Chambres réunies, convoquée par arrêté du Régent en date du 4 juillet 1950. — Discussion de l'art. 18 : Demande d'adopter le vote secret, p. 23.

Délibération sur l'application de la loi du 19 juillet 1945. — Discours : Concernant : Les voix de préférence récoltées par M. Delwaide, l'inviolabilité du Roi en relation avec les responsabilités ministérielles, la commission chargée d'examiner la question des prérogatives constitutionnelles, l'activité du Roi depuis mai 1940, le mariage du Roi, l'attitude de S. Em. Mgr Van Roey et les voyages de Léopold III à Berchtesgaden et à Vienne, pp. 95 à 98. — Concernant le vote de la motion qu'il a déposée avec M. Rey, p. 126.

Gailly, député.

Ann. — Incident survenu à la suite de la lecture d'un article qui aurait été écrit par M. Leemans durant la guerre. — Révèle une photographie de M. Leemans entouré de collaborateurs, p. 10.

Délibération sur l'application de la loi du 19 juillet 1945. — Discours : Concernant : La position ouvrière dans la question royale, l'hospitalité offerte en 1940 par la France à la Belgique, le pacte autorisant la Belgique à rompre la sécurité collective tout en gardant le droit de faire appel à ses garants franco-britanniques, l'attitude du Roi durant la guerre, l'hommage rendu au Prince-Régent, la collaboration de H. de Man, les moyens utilisés pour l'obtention de la majorité, l'intervention du cardinal, les accusations formulées par M. Behogne à l'égard du parti socialiste de Charleroi, la force économique des « non », la contribution apportée par les travailleurs à la lutte contre Hitler, les aspects syndicaux, économiques et sociaux du testament du Roi, pp. 118 à 125.

Gillon, sénateur.

Ann. — Projet de règlement pour l'assemblée des Chambres réunies, convoquée par arrêté du Régent en date du 4 juillet 1950. — Discussion de l'art. 18 : Estime que chacun doit pouvoir assumer ses responsabilités, p. 22.

Délibération sur l'application de la loi du 19 juillet 1945. — Discours : Concernant : Les situations successives depuis 1948 créées à la suite des décisions du parlement dans la question royale, le rejet en octobre 1948 de la proposition instaurant une consultation populaire, les élections de juin 1949, la consultation populaire et son caractère purement consultatif, ses entretiens avec le Roi, le vote négatif de l'agglomération urbaine bruxelloise, la majorité précaire du P. S. C., la détente opérée par le message royal, le caractère intempêtif de la dissolution et les conséquences possibles du retour du Roi, pp. 68 à 70. — Discours : Concernant : La réaction que provoquerait le retour du Roi, p. 134.

Glineur (Georges), député.

Ann. — Séance des Chambres réunies convoquées par arrêté royal du 10 août 1950, en vue de l'exécution de la loi portant attribution de l'exercice des pouvoirs constitutionnels du Roi à l'héritier présomptif de la Couronne. — Vote sur le projet de décret. — S'abstient au vote, p. 185.

Glineur (Henri), sénateur.

Ann. — Délibération sur l'application de la loi du 19 juillet 1945. — Discours : Concernant : L'incidence de la question royale dans les domaines politique, social, économique, financier et administratif, et concernant le testament politique du Roi, pp. 106 à 108.

Glineur (Henri) (suite)

Séance des Chambres réunies convoquées par arrêté royal du 10 août 1950, en vue de l'exécution de la loi portant attribution de l'exercice des pouvoirs constitutionnels du Roi à l'héritier présomptif de la Couronne. — Vote du projet de décret. S'abstient au vote, p. 185.

Hanquet, sénateur, secrétaire de l'assemblée des Chambres réunies.

Ann. — Proclamé secrétaire de l'assemblée des Chambres réunies, p. 11.

Séance solennelle des Chambres réunies tenue le 11 août 1950, pour recevoir le serment constitutionnel de S. A. R. le prince Baudouin. — Donne lecture en français du texte du décret attribuant l'exercice des pouvoirs constitutionnels du Roi à S. A. R. le Prince royal, p. 192.

Héger, député, secrétaire de l'assemblée des Chambres réunies.

Ann. — Proclamé secrétaire de l'assemblée des Chambres réunies, p. 11.

Holvoet, sénateur.

Doc. — N° 9. Motion par laquelle les Chambres réunies émettent le vœu de voir se réaliser au cours de la session un accord s'inspirant du message royal du 15 avril 1950 et du compromis du 22 avril 1950.

Hoste, sénateur.

Doc. — N° 9. Motion par laquelle les Chambres réunies émettent le vœu de voir se réaliser au cours de la session un accord s'inspirant du message royal du 15 avril 1950 et du compromis du 22 avril 1950.

Ann. — Délibération sur l'application de la loi du 19 juillet 1945. — Discours : Concernant : Le fonctionnement défectueux de nos institutions, le travail effectué par la commission ayant comme mission d'émettre un avis au sujet des prérogatives royales et sur les rapports réciproques des grands pouvoirs publics, la signification du message royal et les motifs qui justifient la motion que l'orateur a déposée, pp. 130 à 132. — Observations, p. 134. — Observation relative à la motion qu'il a déposée, p. 167.

Déclare ne pas pouvoir prendre part au vote sur le projet de décret à prendre en conclusion de la délibération sur l'application de la loi du 19 juillet 1945, p. 179.

Hoyaux, député.

Ann. — Donne connaissance d'un article qui aurait été écrit par M. Leemans durant la guerre et invite ce dernier à se retirer du débat, p. 5.

Déclare ne pas couvrir les attaques dont M. Behogne, m. tr. pr. s., a été l'objet à Charleroi, p. 9.

Délibération sur l'application de la loi du 19 juillet 1945. — Discours : Concernant : Les conséquences qu'entraînerait le retour du Roi, l'attitude de la résistance à l'égard du problème royal, les erreurs qui sont reprochées au Roi, l'attitude de la presse catholique à l'égard du roi Léopold II, les articles écrits par M. Leemans durant la guerre, le point de vue des prisonniers politiques dans l'affaire royale, pp. 86 à 90.

Huysmans, député.

Ann. — Projet de décret à prendre en conclusion de la délibération sur l'application de la loi du 19 juillet 1945. — Projet d'adresse au Prince-Régent. Discours : Concernant : La façon dont le Prince-Régent s'est acquitté de son rôle de chef de l'Etat et les calomnies dirigées par certains journaux contre le Prince-Régent, p. 175.

Joris, député, vice-président de l'assemblée des Chambres réunies.

Ann. — Proclamé vice-président de l'assemblée des Chambres réunies, p. 11.

Délibération sur l'application de la loi du 19 juillet 1945. — Discours : Concernant : les difficultés internationales menaçant la paix, le protocole intervenu à la suite du message royal après la consultation populaire, le danger que constitue le retour inconditionnel du Roi, pp. 102, 103.

Juste, député, secrétaire de l'assemblée des Chambres réunies.

Doc. — N° 2. Amendement : Projet de règlement pour l'assemblée des Chambres réunies.

Ann. — Proclamé secrétaire de l'assemblée des Chambres réunies, p. 11.

Projet de règlement pour l'assemblée des Chambres réunies, convoquée par arrêté du Régent en date du 4 juillet 1950. — Discussion de l'art. 18 : Observation, p. 25.

Kiebooms, député.

Ann. — Fait personnel de M. Anseele, qui justifie un voyage qu'il a fait en Allemagne durant la guerre. — Observations, p. 91.

Lahaut, député.

Séance des Chambres réunies convoquées par arrêté royal du 10 août 1950, en vue de l'exécution de la loi portant attribution des pouvoirs constitutionnels du Roi à l'héritier présomptif de la Couronne. — Vote sur le projet de décret. — S'abstient au vote, p. 185.

Lahaye, député.

Ann. — Délibération sur l'application de la loi du 19 juillet 1945. — Discours : Concernant : la majorité obtenue par les Léopoldistes lors de la consultation populaire, les raisons pour lesquelles un retour du Roi est nécessaire, l'inconstitutionnalité de la loi du 19 juillet 1945, la critique dont ont été l'objet les autres rois belges, le dossier de Londres, l'attitude du gouvernement à Limoges, le livre écrit par Charles Houdret, les manifestations en faveur du Prince-Régent, pp. 139 à 142.

Vote sur le projet de décret à prendre en conclusion de la délibération sur l'application de la loi du 19 juillet 1945 et vote sur le projet d'adresse au Prince-Régent. — Discours : Justifie son vote affirmatif, p. 179.

Larock, député.

Ann. — Délibération sur l'application de la loi du 19 juillet 1945. — Discours : Concernant : les témoignages de M. Dabin et du chanoine Dermine, le différend surgi entre les ministres et le Roi en 1940, les instructions adressées par le Roi Léopold III aux diplomates belges, l'entrevue de Berchtesgaden, l'attitude de Léopold III envers la résistance et à l'égard des collaborateurs, les relations avec H. de Man, le testament politique de Léopold III, la lettre de Walter Baels qui a été interceptée par les alliés, les sentiments du Roi à l'égard du gouvernement belge à Londres et à l'égard de la cause alliée, le mariage du Roi, la reprise des titres Saxe-Cobourg-Gotha et les rapports de Léopold III avec les autorités occupantes, pp. 39 à 45. — Observation concernant une intervention du ministre de l'intérieur, omise dans le *Compte rendu analytique*, p. 58.

Leemans, sénateur.

Ann. — Incident surgi à la suite de la lecture d'un article qui aurait été écrit par M. Leemans durant la guerre. — Discours : Déclare ne pas avoir écrit cet article, p. 8.

Lefebvre, député.

Doc. — N° 3. Projet d'adresse au Prince-Régent.

N° 6. Amendement : Projet de décret constatant que l'impossibilité de régner de S. M. le Roi Léopold III a pris fin.

Ann. — Projet de règlement pour l'assemblée des Chambres réunies, convoquée par arrêté du Régent du 4 juillet 1950. — Discussion de l'art. 17 : Observations relatives à la clôture débats, p. 18.

Délibération sur l'application de la loi du 19 juillet 1945. — Discours : Concernant : la constitutionnalité de la loi du 19 juillet 1945, l'impossibilité politique et morale de régner, le message royal du 15 avril 1950 et l'application des principes constitutionnels relatifs à l'exercice des prérogatives royales, pp. 37 à 39. — Observation concernant l'interview que le premier ministre a accordée le matin à la presse et relative au message royal, p. 56. — Observation relative à la motion déposée par M. Hoste et consorts, p. 166.

Vote sur le projet de décret à prendre en conclusion de la délibération sur l'application de la loi du 19 juillet 1945 et vote sur le projet d'adresse au Prince-Régent. — Discours : Déclare que les groupes libéraux voteront sous réserve le projet d'adresse au Prince-Régent, mais qu'ils refusent de prendre part au vote sur le projet de décret, p. 178.

Lilar, sénateur.

Doc. — N° 9. Motion par laquelle les Chambres réunies émettent le vœu de voir se réaliser au cours de la session un accord s'inspirant du message royal du 15 avril 1950 et du compromis du 22 avril 1950.

Maes, député.

Séance solennelle des Chambres réunies tenue le 11 août 1950, pour recevoir le serment constitutionnel de S. A. R. le prince Baudouin. — Donne lecture en flamand du décret attribuant l'exercice des pouvoirs constitutionnels du Roi à S. A. R. le Prince royal, p. 192.

Maessonnet, sénateur, secrétaire de l'assemblée des Chambres réunies.

Ann. — Proclamé secrétaire de l'assemblée des Chambres réunies, p. 11.

Matagne, sénateur, vice-président de l'assemblée des Chambres réunies.

Ann. — Proclamé vice-président de l'assemblée des Chambres réunies, p. 11.

Merlot, député.

Ann. — Délibération sur l'application de la loi du 19 juillet 1945. — Discours : Concernant : La révolte des provinces wallonnes, la politique de Léopold III à l'égard de la Flandre la tactique militaire commandée par le Roi, l'attitude du Roi à l'égard des prisonniers wallons, la résistance wallonne, la lettre adressée par M. Marcel Philippart au Roi en 1941, la structure de la consultation populaire, le fédéralisme, l'autonomie des régions et le caractère permanent des revendications wallonnes, pp. 142 à 145.

Pholien, sénateur.

Doc. — N° 1. Rapport : Projet de règlement pour l'assemblée des Chambres réunies, convoquée par arrêté du Régent en date du 4 juillet 1950.

Ann. — Projet de règlement pour l'assemblée des Chambres réunies, convoquée par arrêté du Régent en date du 4 juillet 1950. — Discussion. Art. 6 et 15 : Demande de ne pas modifier les articles, p. 16. — Art. 17 : Observations, p. 17. — Art. 18 : Fait remarquer que la Constitution prévoit que tous les votes soient publics, p. 21.

Délibération sur l'application de la loi du 19 juillet 1945. — Discours : Concernant : les circonstances dans lesquelles fut votée la loi de 1945, le décret instaurant la Régence, l'acquisition de la majorité par le P. S. C., la note envoyée le 6 décembre 1940 par M. Spaak au corps diplomatique, la déclaration faite par M. Pierlot le 17 septembre 1944 relative à la reprise par le chef de l'Etat des prérogatives constitutionnelles, la déclaration faite par M. Spaak relative à l'honneur du Roi, les négociations en 1940 avec l'Allemagne, pp. 78 à 80. — Concernant : un discours prononcé par M. Spaak le 19 décembre 1939 louant le Roi, la création de l'O. T. A. D., les relations avec les autorités alliées, l'inviolabilité du Roi, le commandement personnel de l'armée exercée par le Roi, les mémoires de Weygand, de Gaulle et Churchill, relatant que l'armée belge devait être sacrifiée, le complot étranger qui est le point de départ du drame royal, pp. 80 à 84. — Rappelle les paroles qui ont été prononcées au Sénat par M. Rolin et relatives à l'affaire royale, pp. 84 et 85.

Piérard, député.

Doc. — N° 2 : Amendement : Projet de règlement pour l'assemblée des Chambres réunies.

Ann. — Projet de règlement pour l'assemblée des Chambres réunies, convoquée par arrêté du Régent en date du 4 juillet 1950. — Discussion de l'art. 18 : Justifie son amendement, p. 22.

Rey, député.

Doc. — N° 7 : Motion par laquelle les Chambres réunies décident d'instituer une commission qui fera rapport sur les questions d'interprétation constitutionnelle soulevées par les attitudes et actes du roi Léopold III depuis le 10 mai 1940.

Ann. — Délibération sur l'application de la loi du 19 juillet 1945. — Discours : Concernant : les moyens à utiliser pour arriver à une solution de concorde, l'atmosphère du pays dans laquelle on essaie d'imposer le retour inconditionnel du Roi, la division de l'opinion sur l'attitude du Roi pendant la guerre, la disgrâce de M. Pierlot, les conseillers de Léopold III, la signification de la politique du P. S. C. à l'égard du problème wallon, le message royal après la consultation populaire, l'ultime effort qui pourrait encore être accompli à Prégny par M. Duvieusart en vue d'arriver à la concorde nationale, pp. 92 à 95.

Rolin, sénateur.

Doc. — N° 2. Amendements et sous-amendement : Projet de règlement pour l'assemblée des Chambres réunies.

N° 3. Projet d'adresse au Prince-Régent.

N° 6. Amendement : Projet de décret constatant que l'impossibilité de régner de S. M. le roi Léopold III a pris fin.

Ann. — Projet de règlement pour l'assemblée des Chambres réunies convoquée par arrêté du Régent en date du 4 juillet 1950. — Discussion de l'art. 18 : Propose le scrutin secret, p. 20.

Délibération sur l'application de la loi du 19 juillet 1945. — Discours : Concernant : les motifs pour lesquels l'opposition ne pourra voter l'adresse du gouvernement au Prince-Régent, les causes d'impossibilité de régner, le caractère synallagmatique des droits du Roi et des droits de la nation, l'incident qui a surgi entre l'orateur et H. de Man durant la guerre, l'attitude du Roi à l'égard de la résistance et à l'égard des collaborateurs, les réactions du Roi envers la presse censurée, l'aspect juridique et l'aspect moral de la situation du Roi, les difficultés relatives au statut de la belle-famille de Léopold III et celles résultant de la reprise des titres allemands, pp. 108 à 114. — Observations au sujet de l'interprétation de l'article 15 du règlement, p. 133. — Observation en ce qui concerne la motion déposée par M. Hoste et consorts, p. 166.

Projet de décret à prendre en conclusion de la délibération sur l'application de la loi du 19 juillet 1945. — Discours : Concernant : la nature de l'impossibilité de régner à laquelle il va être mis fin, le droit de faire usage des grèves politiques,

Rolin (suite)

l'hypothèse d'une abdication et la possibilité de reprendre, avant le vote final, les négociations qui ont été rompues, pp. 170 à 173.

Spinoy, député.

Ann. — Incident surgi à la suite de la lecture d'un article qui aurait été écrit durant la guerre par M. Leemans. — Discours : Déclare que l'article qui est imputé à M. Leemans a été écrit par Karel Engelbeen, p. 10.

Motion d'ordre au sujet de l'article que M. Leemans a donné ordre d'écrire à Karel Engelbeen, n. 28.

Délibération sur l'application de la loi du 19 juillet 1945. — Observation relative au bilinguisme, p. 49. — Discours : Concernant : les arguments que les socialistes flamands entendent produire contre le retour inconditionnel du Roi, les hésitations dans l'attitude du Roi depuis la libération, les efforts tentés par son parti afin d'arriver à une solution, les résultats de la consultation populaire, les raisons pour lesquelles le P. S. C. a obtenu la majorité, la question linguistique, les accusations portées contre le gouvernement de Londres, la question de l'inviolabilité du Roi, la belle-famille du Roi et l'impossibilité pour les socialistes de se réconcilier avec un gouvernement du Roi, pp. 135 à 139. — Observation relative à la motion déposée par MM. Hoyaux et Spinoy, p. 167.

Spaak, député.

Doc. — N° 3. Projet d'adresse au Prince-Régent.

Ann. — Motion d'ordre de M. Van Cauwelaert. — Observations concernant la traduction des discours, p. 4.

Incident surgi à la suite de la lecture d'un article qui aurait été écrit durant la guerre par M. Leemans. — Discours : Fait remarquer que ceux qui ont souffert dans les camps de concentration ne peuvent admettre que M. Leemans puisse prendre part au débat, p. 7. — Déclare ne pas être satisfait de la réponse de M. Leemans, p. 8.

Projet de règlement pour l'assemblée des Chambres réunies, convoquée par arrêté du Régent en date du 4 juillet 1950. — Discussion de l'art. 17 : Observations relatives à la clôture des débats, p. 17.

Délibération sur l'application de la loi du 19 juillet 1945. — Déclaration du gouvernement. Discours : Propose une adresse de reconnaissance au Prince-Régent, p. 29. — Observations, p. 31.

Délibération sur l'application de la loi du 19 juillet 1945. — Discours : Concernant l'interview que le premier ministre a accordée à la presse du matin, pp. 52 et 56. — Concernant la capitulation en 1940, p. 80. — Au sujet de la clôture du débat, p. 127. — Observations, p. 134. — Discours : Concernant : les raisons politiques, morales et sentimentales pour lesquelles il s'oppose à un retour du Roi, les efforts tentés pendant des années pour arriver à une solution de concorde nationale, l'abus fait par la droite de l'argument juridique, les raisons pour lesquelles M. Van Acker a proposé au parlement la loi de 1945, le silence observé par le P. S. C., l'attitude de l'orateur avant la guerre à l'égard du Roi, la version des événements de Wijnendale telle qu'elle a été donnée par M. Pierlot, la consultation que MM. Devève, Pholien et Hayoit de Termicourt ont donnée au Roi, l'action du gouvernement à Limoges et à Londres, la lettre que l'orateur a adressée à Léopold III de Lisbonne, la lettre adressée au Roi en novembre 1943 par le gouvernement de Londres, la réparation exigée par le Roi lors de sa libération, l'entrevue de Sankt-Wolfgang, le danger que constitue la publication des conversations que le Roi a eues avec ses ministres, le symbole que doit représenter un Roi, les voyages du Roi à Berchtesgaden, le testament politique de Léopold III, la reprise des titres allemands, la responsabilité incombant au P. S. C., l'opinion des hommes qui ont souffert pour la patrie, le respect des droits de la minorité, pp. 150 à 159.

Constitution d'une délégation pour rendre hommage au Prince-Régent. — Discours : Fait remarquer que son parti ne pourra voter l'adresse au Prince-Régent et que les parlementaires de son parti refusent de faire partie de la délégation, p. 178.

Vote sur le projet de décret à prendre en conclusion de la délibération sur l'application de la loi du 19 juillet 1945 et vote sur le projet d'adresse au Prince-Régent. — Discours : Déclare que les membres de son parti quitteront la salle au moment du vote et qu'ils iront porter leur adresse au Prince-Régent pour lui rendre hommage, p. 179.

Fait personnel de M. Anseele, qui justifie un voyage qu'il a fait en Allemagne durant la guerre. — Observations, p. 92.

Struye, président suppléant de l'assemblée des Chambres réunies.

Ann. — Proclamé président suppléant de l'assemblée des Chambres réunies, p. 10.

Incident surgi à la suite de la lecture d'un article qui aurait été écrit durant la guerre par M. Leemans. — Discours : Défend M. Leemans, p. 6.

Struye (suite)

Souhaite la bienvenue dans les locaux du Sénat à MM. les membres de la Chambre des représentants, p. 184.

Propose de constituer une délégation qui irait rendre hommage au Roi après la prestation de serment de S. A. R. le prince Baudouin, p. 185.

Incident créé par suite du lancement d'une bombe fumigène. — Proteste contre ce procédé inadmissible, p. 184.

Taillard, sénateur.

Séance des Chambres réunies, convoquées par arrêté royal du 10 août 1950, en vue de l'exécution de la loi portant attribution de l'exercice des pouvoirs constitutionnels du Roi à l'héritier présomptif de la Couronne. — S'abstient au vote sur le projet de décret, p. 185.

Terfve, député.

Doc. — N° 2. Amendement : Projet de règlement pour l'assemblée des Chambres réunies.

Ann. — Nomination du bureau définitif. — Propose M. Lahaut pour la vice-présidence et M. Glineur comme secrétaire, p. 5.

Demande que le groupe communiste puisse être représenté au sein de la commission du règlement par M. Taillard, p. 11.

Projet de règlement pour l'assemblée des Chambres réunies, convoquée par arrêté du Régent en date du 4 juillet 1950. — Discussion de l'article 17 : Demande que la clôture des débats ne puisse être prononcée qu'à la majorité des deux tiers, p. 17.

Délibération sur l'application de la loi du 19 juillet 1945. — Discours : Concernant les raisons pour lesquelles son groupe ne peut admettre le retour de Léopold III, raisons qui reposent : 1° sur son opposition au principe même de la monarchie ; 2° sur le fait que pour son parti, Léopold III n'est plus qualifié à remplir les fonctions de Roi constitutionnel, et 3° sur l'utilisation que la bourgeoisie capitaliste et réactionnaire et ses alliés entendent faire de Léopold III, pp. 45 à 48.

Constitution d'une délégation pour faire part au Prince-Régent de l'hommage qui lui est rendu. — Discours : Déclare que son groupe ne s'associera pas au vote d'une adresse au Prince-Régent, p. 178.

Séance des Chambres réunies, convoquées par arrêté royal du 10 août 1950, en vue de l'exécution de la loi portant attribution de l'exercice des pouvoirs constitutionnels du Roi à l'héritier présomptif de la Couronne. — S'abstient au vote sur le projet de décret, p. 185.

Van Acker, député.

Ann. — Délibération sur l'application de la loi du 19 juillet 1945.

— Discours : Concernant : les relations entre le Roi et M. Pierlot, le désordre social régnant en Belgique, les conséquences de la consultation populaire, les causes de l'impossibilité d'un retour du Roi, l'attachement de la population belge à la royauté, la possibilité d'un effacement du Roi en faveur du prince Baudouin, la menace que constituerait le retour du Roi, pp. 146 à 148.

Van Cauwelaert, président de l'assemblée des Chambres réunies.

Ann. — Proclamé président de l'assemblée des Chambres réunies, p. 10.

Motion d'ordre : Fait allusion aux circonstances dans lesquelles M. Struye et lui-même ont voulu assumer la présidence provisoire de l'assemblée, p. 3.

Remercie l'assemblée pour la marque de confiance qu'elle lui a témoignée en le proclamant président de l'assemblée des Chambres réunies, p. 11.

Adresse les remerciements de l'assemblée au doyen d'âge, M. Van Overbergh, p. 12.

Fait constater que les services compétents ont fait les efforts nécessaires pour faciliter la tâche des membres de l'assemblée et rend hommage aux membres de la commission spéciale du règlement pour la rapidité avec laquelle ils ont élaboré le projet soumis à l'assemblée, p. 14.

Propose de constituer une commission chargée de préparer un projet de règlement, p. 11.

Remercie l'assemblée en son nom et en celui de M. Struye pour l'hommage qui leur a été rendu ainsi que pour la collaboration de l'assemblée, p. 181.

Constitution du bureau chargé de diriger les travaux du mois d'août 1950. — Remercie l'assemblée pour la marque de confiance qu'elle vient de donner à l'ancien bureau de l'assemblée et prie M. le président Struye de présider l'assemblée, p. 184.

Séance solennelle des Chambres réunies tenue le 11 août 1950, pour recevoir le serment constitutionnel de S. A. R. le prince Baudouin. — Discours, p. 193.

van der Straten-Waillet (baron), député.

Ann. — Délibération sur l'application de la loi du 19 juillet 1945. — Discours : Concernant : l'inviolabilité du Roi, la consultation populaire, les dispositions constitutionnelles, les

van der Straten-Waillet (suite)

efforts tentés en vue d'aboutir à une solution dans la concorde, l'accusation de coup de force portée contre le gouvernement appuyé sur sa majorité, la responsabilité ministérielle et l'hommage que le gouvernement s'apprête à rendre au Prince-Régent, pp. 52 à 56.

Van Glabbeke, député.

Doc. — N° 9. Motion par laquelle les Chambres réunies émettent le vœu de voir se réaliser, au cours de la session, un accord s'inspirant du message royal du 15 avril 1950 et du compromis du 22 avril 1950.

Ann. — Délibération sur l'application de la loi du 19 juillet 1945. — Discours : Concernant l'inopportunité d'un retour inconditionnel du Roi et la possibilité de promouvoir une réconciliation dans le sens du message royal, p. 148. — Défend la motion déposée par MM. Hoste, Lilar et consorts, et propose une modification, p. 166.

Van Overbergh, sénateur.

Ann. — En sa qualité de doyen d'âge, préside l'assemblée et annonce la constitution du bureau provisoire, p. 3.

Van Remoortel, sénateur.

Ann. — Motion d'ordre par laquelle M. Van Cauwelaert fait allusion aux circonstances dans lesquelles M. Struye et lui-même ont voulu assumer la présidence provisoire de l'assemblée. — Observations concernant la présidence de l'assemblée et le règlement des Chambres réunies, p. 3.

Projet de règlement pour l'assemblée des Chambres réunies, convoquée par arrêté du Régent en date du 4 juillet 1950. — Discussion de l'art. 18 : Demande d'adopter le vote secret, p. 22.

Délibération sur l'application de la loi du 19 juillet 1945. — Discours : Concernant : les conséquences juridiques du second mariage du Roi et sa validité, les droits de l'épouse royale, les droits du prince Alexandre et des proches parents de l'épouse royale, le parallélisme entre le cas du duc de Windsor et celui de Léopold III, la possibilité pour le Roi de rétablir l'union autour du prince Baudouin, pp. 70 à 72. — Propose, par motion, la création d'une commission de vingt et un membres, ayant pour mission d'étudier le statut de l'épouse du Roi et de son fils Alexandre, p. 74. — Apporte une modification au *Compte rendu analytique*, en ce qui concerne une motion qu'il a déposée, p. 86.

Vermeulen, sénateur.

Doc. — N° 2. Amendements : Projet de règlement pour l'assemblée des Chambres réunies.

Vermeulen (suite)

Ann. — Projet de règlement pour l'assemblée des Chambres réunies, convoquée par arrêté du Régent en date du 4 juillet 1950. — Discussion. — Art. 6 et 15 : Concernant l'heure de clôture des débats et concernant les pouvoirs conférés au président, p. 16.

Délibération sur l'application de la loi du 19 juillet 1945. — Discours : Fait remarquer que la convocation des Chambres réunies est de l'attribution des ministres, p. 50. — Discours : Concernant : le sens exact de l'expression « impossibilité de régner », les compétences résiduelles du parlement, le fait que ce n'était pas « par le fait de l'ennemi » que le Roi était dans l'impossibilité de régner, la déclaration de M. van der Straten-Waillet que l'impossibilité a pris fin le 4 juin 1950, la constatation que dès lors l'impossibilité de régner ne découle pas des actes du Roi, mais du jugement de tous les électeurs, l'inviolabilité du Roi telle qu'elle a été discutée en commission, la portée des actes politiques du Roi pour autant qu'ils sont ou ne sont pas couverts par la responsabilité ministérielle, une observation de M. Kiebooms, le fait pour le Roi de s'être placé en dehors de la Constitution, l'application de l'article 60 de la Constitution, le testament politique du Roi, la lettre du 14 juillet 1945 du Roi au Prince-Régent, le vote des femmes et les espoirs que le P. S. C. y avait mis, le caractère consultatif de la consultation populaire, l'attitude des socialistes envers la monarchie constitutionnelle, les libéraux et la consultation populaire, le message du 15 avril 1950 et l'attitude du P. S. C., les indications fournies par les élections de juin 1950, l'abîme creusé sur le plan national et les conséquences possibles sur le plan international, le retour du Roi comme point de discorde entre la droite et la gauche, les points de vue de la presse étrangère en ce qui concerne la question royale, le rapport de M. Max-Léo Gerard sur la monarchie et sa fonction, la raison pour laquelle l'orateur a demandé le vote secret dans le projet de règlement, la question de savoir si le Roi est toujours au-dessus des partis, la nécessité de sauvegarder avant tout le salut de la nation, pp. 61 à 68.

Vreven, sénateur.

Doc. — N° 9. Motion par laquelle les Chambres réunies émettent le vœu de voir se réaliser au cours de la session un accord s'inspirant du message royal du 15 avril 1950 et du compromis du 22 avril 1950.

Vos, sénateur.

Ann. — Après avoir été mis en cause par M. Edg. De Bruyne, qui a fait allusion à son attitude durant la guerre 1914-1918, fait remarquer que jamais il n'a été infidèle à l'idée nationale, p. 7.